



**L'Institut national d'assurance maladie-invalidité et l'Agence intermutualiste**

Bruxelles, le 28 janvier 2010

**Communiqué de presse**

## **Campagne de feedback antibiotiques**

### **Médecins généralistes et maisons médicales reçoivent leurs données de prescription d'antibiotiques pour la période 2003 à 2007 inclus**

L'INAMI a envoyé cette semaine aux médecins généralistes et aux maisons médicales un feedback avec leurs données de prescription pour la période 2003 à 2007 inclus. Les données de l'AIM montrent qu'en 2007 les médecins généralistes ont prescrit en moyenne à 33% de leurs patients fixes\* un antibiotique. En 2003 c'était encore 42%.

#### **A qui s'adresse ce feedback ?**

Le feedback « médecins généralistes » s'adresse à 9.291 médecins généralistes avec au moins 200 patients attribués en 2007 et qui ont prescrit un antibiotique à au moins 10 patients.

Le feedback « maisons médicales » s'adresse à 76 maisons médicales où, en 2007, un antibiotique a été prescrit à au moins 10 patients. Les prescriptions d'antibiotiques sont analysées globalement par maison médicale et comparées aux prescriptions des autres maisons médicales.

#### **Objectifs**

1. Informer les médecins généralistes au sujet des recommandations scientifiques les plus récentes en matière de traitements anti-infectieux en pratique ambulatoire.
2. Fournir des données chiffrées au sujet des prescriptions de tels traitements.
3. Stimuler une utilisation rationnelle des antibiotiques, indispensable pour freiner l'augmentation des résistances bactériennes.

Le feedback peut également servir d'instrument d'auto-évaluation et de promotion de la qualité, notamment via des discussions et réflexions au sein des GLEM.

#### **Une initiative de la Plate-forme de Promotion de la Qualité**

Le feedback est élaboré par la « Plate-forme pour la promotion de la qualité », sous la responsabilité du Conseil National de la Promotion de la Qualité (CNPQ). Cette plate-forme réunit les représentants des associations des médecins généralistes (SSMG et Domus Medica), des organisations professionnelles (ABSyM et Cartel), de l'INAMI, du Centre Fédéral d'expertise (KCE) et de l'Agence Intermutualiste (AIM).

#### **Recommandations scientifiques**

Ce feedback se réfère notamment au Guide belge des traitements anti-infectieux en pratique ambulatoire, comme cadre de référence pour l'utilisation réfléchie de la prescription d'antibiotiques.

Ce guide d'antibiotiques a été rédigé et est tenu à jour par la BAPCOC (*Belgian Antibiotic Policy Coordination Committee*). Les médecins généralistes reçoivent, joint au feedback, un tableau synthétique de ce guide BAPCOC. Ce tableau est également envoyé, pour information, à 8.897 médecins généralistes sans feedback.

### Information supplémentaire

- Sur le site Internet de l'INAMI, vous trouverez entre autres des feedbacks anonymisés, la méthodologie utilisée et le tableau synthétique du guide BAPCOC.  
Voir : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be) , rubrique Dispensateurs de soins > Médecins > Promotion de la Qualité > Campagne de feedback > Feedback antibiotiques
- sur le site Internet de l'Agence Intermutualiste : [www.cin-aim.be](http://www.cin-aim.be), rubrique Projets > Feedback antibiotiques Médecins Généralistes.

\* patients « **fixes** » = des patients ayant un Dossier Médical Global (DMG) chez ce médecin généraliste ou des patients sans DMG qui ont consulté ce médecin généraliste le plus souvent (dans le feedback définis comme « patientèle attribuée »).

Personne de contact CNPQ	Personne de contact AIM
Dr Carl Cauwenbergh Tél. (02) 739 78 15, secrétariat CNPQ E-mail : <a href="mailto:med.feedback@riziv.fgov.be">med.feedback@riziv.fgov.be</a>	Anne Remacle Tél. (02) 246 49 62 E-mail : <a href="mailto:anne.remacle@mc.be">anne.remacle@mc.be</a>

Personnes à l'INAMI qui assurent les contacts avec la presse	
<b>FR</b> : Geneviève Speltincx Tél. (02) 739 72 16 E-mail <a href="mailto:communication@inami.fgov.be">communication@inami.fgov.be</a> Fax (02) 739 78 49	<b>NL</b> : Ludwig Moens Tél. (02) 739 72 12 E-mail <a href="mailto:communication@riziv.fgov.be">communication@riziv.fgov.be</a> Fax (02) 739 78 49